

Osny, le 20 octobre 2017

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Val-d'Oise

à

M. PORTALIER
Foyer Aurore
33 rue Cevenne
75015 Paris

Division des Elèves et de la
Scolarité

NOTIFICATION D'ORIENTATION EN SEGPA

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Sylvie Capdouze

Téléphone :
01.79.81.22.40

Fax :
01.79.81.20.35

Mél :
ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

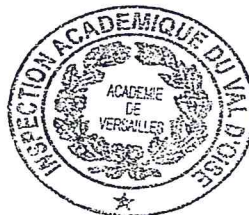
J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen le 12 octobre 2017 par la commission départementale d'orientation de la situation de l'enfant **Rayanne PORTALIER**, né(e) le 23/10/2004, une orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) a été proposée pour l'entrée en classe de 5ème SEGPA au collège Chanteraine - avenue Chanteraine à Sarcelles.

Je vous invite à prendre contact dès maintenant avec le collège au numéro de téléphone suivant : 01 39 90 66 90, afin d'effectuer les formalités d'inscription.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Immeuble « le Président »
2A, avenue des Arpents - OSNY
95525 CERGY-PONTOISE cedex

<http://www.ia95.ac-versailles.fr>



Hervé Cosnard

.....
Accusé de réception à renvoyer à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Service de la scolarité**

Nom et prénom de l'élève : **Rayanne PORTALIER**

Etablissement d'affectation (CDOEA du 12/10/17) : collège Chanteraine à Sarcelles en 5ème SEGPA

- J'accepte la proposition de la commission départementale d'orientation.
 Je suis en désaccord avec la proposition d'orientation pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du responsable légal :

*L'absence de réponse vaut accord de la famille

Copie pour information : - étab. d'origine : collège (SEGPA) Roqua à Aubenas (07)

- étab. d'accueil : collège Chanteraine à Sarcelles

(tél. famille : 0 7 89 92 80).

Osny, le 20 octobre 2017

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Val-d'Oise

à

Mme HABITA

15 avenue de stalingrad
95100 Argenteuil

Division des Elèves et de la
Scolarité

NOTIFICATION D'ORIENTATION EN SEGPA

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Sylvie Capdouze

Téléphone :
01.79.81.22.40

Fax :
01.79.81.20.35

Mél :
ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

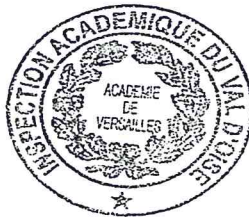
Immeuble « le Président »
2A, avenue des Arpents - OSNY
95525 CERGY-PONTOISE cedex

<http://www.ia95.ac-versailles.fr>

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen le 12 octobre 2017 par la commission départementale d'orientation de la situation de l'enfant **Rayanne PORTALIER**, né(e) le 23/10/2004, une orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) a été proposée pour l'entrée en classe de 5ème SEGPA au collège Chantereine - avenue Chantereine à Sarcelles.

Je vous invite à prendre contact dès maintenant avec le collège au numéro de téléphone suivant : 01 39 90 66 90, afin d'effectuer les formalités d'inscription.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé Cosnard

.....
Accusé de réception à renvoyer à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Service de la scolarité**

Nom et prénom de l'élève : **Rayanne PORTALIER**

Etablissement d'affectation (CDOEA du 12/10/17) : collège Chantereine à Sarcelles en 5ème SEGPA

- J'accepte la proposition de la commission départementale d'orientation.
 Je suis en désaccord avec la proposition d'orientation pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du responsable légal :

*L'absence de réponse vaut accord de la famille

Copie pour information : - étab. d'origine : collège (SEGPA) Roqua à Aubenas (07)

- étab. d'accueil : collège Chantereine à Sarcelles

(tél. famille : 06 68 82 46 16).

Service Instruction

Courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr

Bénéficiaire : Rayane Enzo PORTALIER
né(e) le 23/10/2004
15 AVENUE DE STALINGRAD 95100
ARGENTEUIL

Objet : Notification PPS

N° Dossier : M0160618

CDO

IEN Cergy ASH LES CHENES BRUNS
Boulevard de l'Oise

95000 CERGY

Cergy, le 06/06/2018

Une demande de validation de Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) a été adressée à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Val d'Oise.

Lors de la réunion du **06/06/2018**, la commission a pris la décision suivante : validation du PPS ci-joint sur lequel les aménagements pédagogiques sont détaillés pour l'année scolaire du **1er septembre 2017 au 31 août 2020**

- PPS - Orientation Scolaire

De Type : SEGPA

Décision : **Accord**

Poursuite scolarisation

- PPS - Aide Humaine

Décision : **Refus**

La situation de votre enfant ne justifie pas d'une aide humaine au sein de l'établissement scolaire mais il tirerait bénéfice d'une orientation vers un dispositif ITEP avec une préconisation SESSAD.

Cette décision est transmise à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) chargée de lui donner suite au regard des moyens ou en fonction des disponibilités.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes sincères salutations.

P/Le Président de la CDAPH
et par délégation
La Directrice de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées



Elodie BOUQUET

NB : une copie de cette notification est transmise à votre enseignant référent, Mme DE POOTER Sandrine, qui reste à votre disposition.

PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

(à compléter par la MDPH)

Pour l'élève : Rayane Enzo PORTALIER

Années scolaires: 2017/2018 / 2018/ 2019 / 2019/2020

Accompagnement thérapeutique et/ou rééducatif (en cours)

SESSAD Etablissement spécialisé :

Service de soins : CMPP Autres :

Orientation scolaire

Proposition soumise à décision de la CDAPH : Nouvelle orientation Refus Poursuite

Milieu scolaire ordinaire : date de mise en œuvre:

MAINTIEN MATERNELLE Accord Refus

ULIS ECOLE spécificité ou ULIS COLLEGE Spécificité ou ULIS LYCEE

si nouvelle orientation, date de mise en œuvre :

Enseignement à domicile : CNED APAD Autre :

Aménagement de la scolarité : Temps partiel (à définir en équipe de suivi de scolarisation) temps complet

Temps : inférieur à 6h entre 7h et 12h entre 13h et 18h supérieur à 18h

Dispositif Adaptation : SEGPA ou EREA : date de mise en œuvre :

Unité d'enseignement d'un établissement spécialisé :

Scolarité temps partagé avec :

Temps de scolarisation en classe ordinaire à aménager dans le cadre du projet pédagogique

Adaptations pédagogiques

Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage

Adaptations pédagogiques préconisées par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (précisions au verso)

Aides humaines : « La présence d'un personnel chargé de l'accompagnement n'est ni un préalable ni une condition à la scolarisation de l'élève » Circulaire N°2017-084 du 03/05/2017

Proposition soumise à décision de la CDAPH : Refus Nouvelle attribution Poursuite

Aide mutualisée (sans quotité horaire) Aide individualisée (avec quotité horaire)

6H 10H 14H 20 H Temps plein sur temps de présence autre :

Activités attendues de la personne chargée de l'aide humaine (cf. précisions au verso) :

Sécurité et confort Actes essentiels de la vie Favoriser la mobilité

Accompagnement dans l'accès aux activités d'apprentissage

Accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

AVS Collective (dans le cadre d'une scolarisation en ULIS)

Aides techniques et matériel pédagogique adapté

Proposition soumise à décision de la CDAPH : Nouvelle attribution Refus Poursuite

matériel informatique : ordinateur portable et logiciels adaptés

matériel audiovisuel :

matériel pédagogique adapté autre :

Préconisation de la CDAPH

mobilier adapté :

Commentaires – Observations

RAYANE ENZO TIRERAIT BENEFICIE D'UNE ORIENTATION VERS UN DISPOSITIF ITEP AVEC UNE PRECONISATION DE SESSAD

Adaptations pédagogiques (suggestions d'adaptations spécifiques à mettre en place)

Aides visuelles pour situations d'apprentissages <input type="checkbox"/> photocopies élargies, polices de caractères adaptées <input type="checkbox"/> traces écrites du cours (plan cours, copies cours) <input type="checkbox"/> time-timer (visualisation temps d'apprentissage) <input type="checkbox"/> présentations visuelles telles que pictogrammes <input type="checkbox"/> repères sur la feuille : surligneurs, interlignages, codes couleurs <input type="checkbox"/> outils spécifiques lecture : guide lignes, lettres magnétiques, syllabes mobiles,.... <input type="checkbox"/> fiches méthodologiques procédurales <input type="checkbox"/> outils références pour aides mnémotechniques	Adaptations des situations d'apprentissage <input type="checkbox"/> Quantité de travail adaptée au rythme de l'élève <input type="checkbox"/> exercices différenciés <input type="checkbox"/> Allègement des travaux d'écriture et de copie <input type="checkbox"/> outils spécifiques écriture : pochoirs guide, matériel favorisant la préhension, traitement de texte,.... <input type="checkbox"/> Adapter oraliser et reformuler les consignes <input type="checkbox"/> Activités systématiques, présentations répétitives <input type="checkbox"/> Adaptations des évaluations
<input type="checkbox"/> Utilisation d'outils de communication	
Aides informatiques <input type="checkbox"/> ordinateur notifié ou collectif <input type="checkbox"/> logiciels adaptés <input type="checkbox"/> livres numériques <input type="checkbox"/> support de cours (clé USB / exercices et cours numérisés...) <input type="checkbox"/> synthèse vocale	Aides comportementales <input type="checkbox"/> structuration des activités scolaires : outils de repères dans les différents moments d'apprentissage <input type="checkbox"/> structuration des habiletés sociales <input type="checkbox"/> planification et ritualisation des moments de transition entre les différentes activités <input type="checkbox"/> contrat de comportement et/ou de travail
Aménagement du cadre pédagogique <input type="checkbox"/> Positionnement adapté de l'élève dans la classe <input type="checkbox"/> Coin "ressource" dans la classe, Lieu "ressource" dans l'établissement <input type="checkbox"/> repères dans l'espace classe et dans l'établissement <input type="checkbox"/> aides aux déplacements, aux changements de lieux <input type="checkbox"/> Dédoubler les manuels de classe <input type="checkbox"/> Aménager les activités physiques et sportives	Aides auditives <input type="checkbox"/> dictaphone magnétophone, <input type="checkbox"/> lecteur mp3 <input type="checkbox"/> livres préenregistrés <input type="checkbox"/> autoriser la lecture à voix basse <input type="checkbox"/> Autres :

Préconisations pour les activités de la personne chargée de l'accompagnement

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne

1.1. Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale.
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination

1.3. Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.
- Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts.

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
- Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel, le parent ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune.
- Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel, la famille ou le jeune adulte
- Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise.

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement.
- Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
- Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés